août 2017 N°7

La Gazette des Pilles

www.lespilles.fr

Editorial : l'esprit des Pilles

Regroupant des gens différents, un village est une diversité. Pourtant, partager une même commune, c'est avoir quelque chose en commun. Une équipe municipale est elle-même diverse mais a pour mission de relier pour favoriser l'intérêt collectif et le vivre ensemble. C'est le contrat communal que nous vous avions soumis à travers une série d'objectifs concrets (cf. lespilles2014.fr). Durant cette quatrième année de mandat, après avoir beaucoup dépensé d'énergie sur de gros chantiers (eau/assainissement, microcrèche et son accès, salle des associations), c'est le "bien vivre aux Pilles" de notre programme que nous voudrions privilégier, sans oublier personne, sur tout le territoire de la commune.

Cela passe par l'embellissement du village et l'organisation des espaces collectifs. Cela passe donc aussi par un autre gros chantier : le projet d'aménagement de l'entrée Ouest. L'installation urbaine et les ralentisseurs qui sécuriseront l'accès au parking de la micro-crèche ainsi que la traversée du village sur la RD94 pour la rendre enfin vivable : cette route est dangereuse et reste aujourd'hui davantage une nuisance qu'une chance pour le village.

Le financement de ce chantier dont le devis issu du bureau d'étude s'élève à 180 000 € TTC n'est pas encore bouclé. La part de la commune (30 000 €) est prévue au budget 2017, l'aide du Département est acquise mais l'Etat ne finançant pas la voirie dans le village, le destin de ce projet est entre les mains de la Région.

Si la sécurité reste ainsi notre priorité, la convivialité ne nous semble pas moins importante. L'évolution de la Grande rue est largement saluée, même au-delà des Pilles. Un grand merci à tous ceux qui y contribuent. Elle est devenue entre le pont et le parking de la Jardinière un espace semi-piéton où les enfants ne craignent plus les voitures, où les habitants peuvent se retrouver et profiter du devant de leur maison. Comme la buvette des associations au marché des producteurs le lundi soir, le café associatif des Pilanthropes du jeudi est devenu un bel espace de rencontre. Ils contribuent à la cohésion du village et son ouverture sur l'extérieur, renforcée par la dynamique associative et les événements culturels, avec pour point d'orgue le festival du cirque. C'est dans cet esprit que le village attire de nouveaux habitants, que ses maisons se remplissent, se rénovent et prennent de la valeur, et que l'on s'accorde à trouver qu'il fait bon vivre aux Pilles.

Bien sûr, comme partout, des tensions peuvent naître de détails du quotidien (bruit, chiens, stationnement, etc.). Il n'y a pas là matière à violence mais à conflits : on ne peut les résoudre que par le dialogue. On met les choses à plat et on discute, dans la rue ou dans les réunions. C'est aussi cela l'esprit des Pilles.

André Balandreau
Marylène Delmarre, Olivier Barlet

Itinérances

Participez à l'expo photo d'itinérances 2017, qui aura lieu à l'Eglise les 15/16/17 et 22/23/24 septembre.

Cette année encore, avec six autres communes, Les Pilles relève le défi d'Itinérances, parcours photographique en Pays de Nyons.

Le thème retenu pour l'exposition 2017 est

On s'assoit où ?

Pour participer, envoyez vos photos avant le 15 août à :

itinérances@lespilles.fr

Vos photos peuvent avoir été prises dans le monde entier.

Des personnes peuvent y figurer en demandant leur accord (droit à l'image).

Veillez à la qualité de vos photos car les clichés sélectionnés seront agrandis.

Besoin de précisions ? 04 75 27 74 30

Les Pilles-infos

Une lettre électronique d'information est régulièrement envoyée à tous ceux qui ont communiqué leur adresse internet. Pour la recevoir, écrire à olivier.barlet@lespilles.fr. Les archives sont publiées sur **lespilles.fr**, le site des Pilles actualisé jour après jour.

Les Pilles 1274-1791 : une enclave oubliée

Quand Clément V s'installe en 1309 à Avignon, la papauté possédait déjà un petit État voisin, autrefois démembré de la Provence : le Comtat Venaissin qui reste jusqu'en 1791 la plus grande enclave étrangère au sein du royaume de France.

Elle offre, dans sa partie nord, des limites quelque peu chahutées. Pas moins de quatre enclaves pontificales viennent grignoter le territoire dauphinois. Si l'enclave de Valréas est la plus grande et la plus connue, celle qui rassemble Les Pilles, Eyroles et une partie d'Aubres n'en est pas moins intéressante.

C'est le sujet d'une conférence de l'historienne Sophie Bentin résumée dans le dossier de ce numéro de la *Gazette* (p.3-5).

Le point sur le système d'irrigation des Tuilières

Les Tuilières : près de 30 ha de terre agricole sur la commune des Pilles, en rive gauche, en contrebas de la route de Curnier qui fait la limite avec la commune de Montaulieu. Son système d'irrigation par canaux et gravitation date de plus de 240 ans.

Rémy Margiela, président de l'ASA (association des propriétaires qui s'occupe du quartier des Tuilières et plus spécifiquement de l'irrigation) fait ici le point sur l'avancée du projet d'irrigation par forage impliquant l'arrivée de l'eau sous pression à la parcelle par la disposition de tuyaux couvrant l'ensemble de la zone.

Ce système garantira un niveau de pression stable, rendra possible une gestion de l'arrosage beaucoup plus rigoureuse et professionnelle que le système d'inondation actuel, mais aussi permettra de faire face aux restrictions et interdictions de prélever directement l'eau dans la rivière imposées par la loi sur l'eau.

L'arrivée de l'eau sous pression à la parcelle évitera les gaspillages, mais elle changera aussi la vie aux agriculteurs menant des cultures nécessitant un arrosage régulier (comme le maraîchage ou les plantes aromatiques, médicinales et à parfum) et favorisera donc l'installation financièrement viable de jeunes agriculteurs sur des surfaces limitées, et avec eux de nouvelles familles, de nouvelles envies et de nouveaux projets. C'est notamment là que se joue le développement de la commune.

Le métier de paysan est un dur métier ! Comme d'autres, il dépend notamment et fortement des conditions climatiques, et l'année 2017 a, en cela, été une année difficile. Les gelées tardives de printemps ont été suivies par la grêle. Le niveau très bas de la rivière Eygues ne nous a pas permis non plus d'aborder sereinement le début de saison pour la mise en eau des canaux.

Cette dernière année d'une irrigation "à l'ancienne" a été éprouvante. Les canicules du mois de juin et de la fin juillet n'ont rien arrangé à ce tableau.

Néanmoins, notre projet de mise en eau sous pression de l'ensemble de la zone agricole des Tuilières avance. Nous tiendrons notre exigence d'une saison 2018 avec un nouveau système plus moderne et plus efficace.

La décision de prendre une entreprise pour la maîtrise d'œuvre nous a permis de repenser les travaux avec un œil d'expert. Nous avons ainsi pu d'ores et déjà procéder à de petits aménagements dans le prévisionnel de travaux. Ces aménagements nous permettront de simplifier et de gagner un temps précieux au moment de la réalisation. Le C.E.R.E.G nous apporte, en cela, une expérience, une expertise et des conseils extrêmement précieux.

Le dossier de demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires a, quant à lui, subi des retards parfois difficiles à appréhender pour nous. Mais disons que, là encore, c'est en bonne voie !

La visite des élus du Conseil Départemental au mois de juin nous a donné du baume au cœur. Mme la Sénatrice Maire de Vinsobres, Marie-Pierre Monier, ainsi que l'équipe du Parc Naturel, les élus de la Chambre d'Agriculture, les responsables de la DDT 26 et l'équipe fidèle du SYGRED les ont accompagnés et ont pu nous poser des questions sur notre projet mais nous ont surtout apporté un appui fort et de multiples encouragements. Merci à eux pour leur capacité d'écoute, leur ouverture d'esprit, et leur soutien indéfectible. Nous avons pu aussi échanger sur le terrain en fin d'après midi. Merci aussi aux membres de l'ASA présents pour s'être rendus disponibles.

Nous nous sommes lancés, à travers ce dossier, dans un projet d'ampleur pour un petit territoire comme le nôtre. Mais les perspectives qu'il donne à chacun de nous, paysans des Tuilières, et plus largement à toute notre zone, sont magnifiques.

Il pose aussi et surtout la question de la gestion de l'eau en général et de l'eau agricole en particulier. Nous savons combien ce thème est central dans les réflexions environnementales et économiques.

Il faut encore nous armer de patience et de diplomatie pour voir se concrétiser tout cela. Mais ce n'est plus maintenant qu'une question de mois ! L'année 2018 sera celle de la mise en place et en œuvre de ce nouveau système, et sera ainsi l'année de démarrage d'un cycle de redynamisation de la zone agricole des Tuilières !

Rémy Margiela

Les Pilles 1274-1791 : une enclave oubliée

Le 22 juillet, sur invitation de l'association Les Pilles, Histoire et patrimoine, l'historienne Sophie Bentin nous a honorés d'une conférence dense et largement illustrée par de nombreuses cartes, sur cinq siècles de l'Histoire de notre village. Il est malaisé de résumer une telle conférence, mais quelques idées force se dégagent. *O.B.*

1) Les Pilles a fait partie des Etats de l'Eglise durant 517 ans.

Les Provençaux avaient longtemps refusé la mutation féodale et le pouvoir comtal, mais avaient dû les accepter lorsque les comtes libérèrent en 972 la Provence des pillages des Sarrazins. Dénué de postérité, le roi de Bourgogne fait cadeau de son royaume à l'Empire carolingien en 1032, et avec lui le royaume d'Arles dont le comté de Provence faisait partie, mais la suzeraineté du souverain romain-germanique sur la Provence ne fut que nominale et théorique. L'absence de mâles dans les successions laissera la place libre à des mariages avec d'autres maisons, si bien qu'après un conflit armé, la Provence se retrouve divisée en 1125 en trois entités (cf. carte) :

- le Marquisat de Provence d'Avignon à Die, qui sera contrôlé par le comte de Toulouse,
- le Comté de Forcalquier (Forcalquier, Sisteron, Gap, Embrun), qui ne durera que jusqu'en 1256, regroupé par mariage à la troisième entité :
- le Comté de Provence (Arles, Aix, Digne, Barcelonnette jusqu'à la mer) sous le contrôle du comte de Barcelone.

La croisade lancée par le Pape Innocent III contre l'hérésie cathare débouche sur la défaite du comte de Toulouse Raymond VII en 1229, qui sera fouetté à Paris et dont les possessions en terre d'Empire devraient être attribuées à l'Eglise catholique. Mais le comte de Toulouse s'appuie sur l'empereur pour les conserver et ce n'est qu'en **1274** que Philippe III "le Hardi" cède l'ancien Marquisat de Provence, maintenant dénommé Comté de Venise, au Pape Grégoire X, qui l'érige en Comtat-Venaissin ("Comté Venise") avec pour capitale Carpentras. C'est ainsi que Les Pilles fera partie des Etats de l'Eglise de 1274 à 1791, soit 517 ans.

Le Comtat-Venaissin n'est donc pas devenu pontifical parce que les Papes s'étaient installés en Avignon : c'est au contraire parce qu'ils possédaient ce petit Etat qu'ils ont choisi Avignon comme résidence (de 1309 à 1404 mais seulement jusqu'en 1377 si on n'accepte que les papes reconnus officiellement par le Magistère de Rome). La ville ne leur appartiendra d'ailleurs qu'en 1348 lorsque le Pape rachète la ville à la reine Jeanne, comtesse de Provence et de Forcalquier.

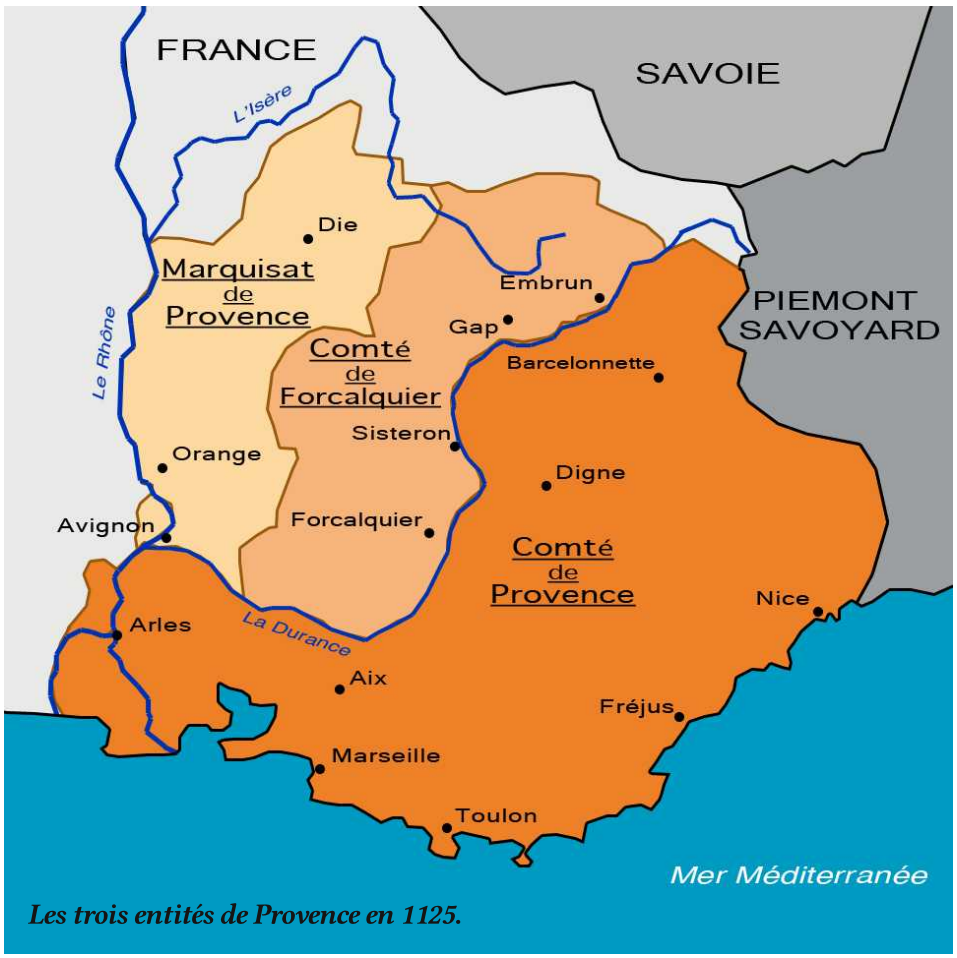

Les trois entités de Provence en 1125.

2) Les Pilles enclavée !

En 1253, Alphonse de Poitiers, frère du roi Louis IX qui avait épousé Jeanne de Toulouse, devenant ainsi Comte de Toulouse, fait faire un inventaire des droits qui lui appartiennent en Venaissin. Cette enquête que l'on appelle **le livre rouge** est conservée à Carpentras. Elle mentionne Valréas et Visan alors que le Pape ne les récupérera qu'en 1317. Les seigneuries de Valouse, d'Eyroles et des Pilles relèvent clairement de la suzeraineté du Comte de Toulouse. Le castrum des Pilles y est mentionné et cela ne fait l'objet d'aucune contestation, ni à l'époque médiévale, ni à l'époque moderne (1492-1789). Les trois communautés sont donc remises au Pape en 1274. Le livre rouge précise par ailleurs qu'Aubres est en situation de co-seigneurie, un phénomène courant à l'époque, partagée entre la souveraineté du Roi de France et celle du Pape !

En s'appuyant sur le livre, le pape Jean XXII mènera une politique territoriale très active. En 1317, en échange de sa protection du roi de France, il obtient tout ce que possède l'Ordre de Malte en Provence (qui avait lui-même récupéré les biens des Templiers lors de l'abolition de leur Ordre en 1312), et rachète les droits sur Valréas et Grillon. Mais pour Les Pilles, rien ne changera jusqu'en 1791. L'enclave pontificale demeure lorsqu'en 1349, le Dauphiné est rattaché à la France. L'enclavement des Etats pontificaux est achevé en 1481 lorsque la Provence devient française à son tour.

Ce n'est qu'en 1222 qu'est mentionné pour la première fois le castrum des Pilis, fief de Raymond de **Mévouillon**, qui possède une bonne partie des Baronnies. Il donne à Pierre Roux en emphytéose (bail rural réel à longue durée) la place fortifiée et ses terres. Des auteurs du XVIIème (Gabriel Boule) et XIXème siècles (Nicolas Delacroix) pensent que le **toponyme** *Pilles* dérive du grec *pylos*

(porte, défilé, cluse), correspondant à un passage étroit. Voilà qui renvoie à la haute antiquité et accrédite la thèse de ceux qui font de Nyons une colonie de Phocéens, ou tout au moins de Marseillais. Dans son manuel d'archéologie gallo-romaine (1960), Albert Grenier cite le castrum des Pilis comme indice de la présence d'une voie romaine et d'une ou plusieurs piles aujourd'hui disparues. A l'époque romaine, une pile était une construction massive de base carrée s'apparentant à un pilier, abritant un tombeau ou un mausolée. Des indices relevés à Nyons et Aubres corroborent la présence d'une voie romaine. En outre, des restes d'un monument funéraire en hommage à une dame romaine ont été retrouvés aux "Donnes", à la limite de Curnier. La vallée de l'Eygues constituait en effet une voie d'importance reliée à la Via Agripa (Lyon-Arles) et à la Via Domitia (Espagne-Italie par la montagne).

3) Avantages et ambigüités de la frontière

Alors que le village est dans le Comtat Venaissin, certaines terres sont dans le Dauphiné (donc en France après 1349), ce qui obligeait leurs propriétaires à payer des taxes deux fois plus élevées. Les habitants s'en plaignent dans une délibération de 1763 à destination des autorités. La rivière n'est pas la ligne de **démarcation**, mais plutôt les limites entre villages qui furent l'objet de nombreuses contestations, notamment avec Aubres et Condorcet. En 1630, Antoine de Caritat, seigneur de Condorcet, parvient à faire annuler une vente située aux Pilles sous prétexte qu'elle serait préjudiciable au territoire du roi, ce qui montre bien que des terres des Pilles étaient situées dans le royaume. La frontière passe donc au sein du terroir des Pilles.

Le fief de la Bastide (ou Bâtie) Costechaude, actuellement sur la commune de Montaulieu, faisait également partie du Comtat-Venaissin et donc de l'enclave des Pilles / Eyrolle / Valouse / Aubres. Le cadastre pontifical de 1414 donne une bonne idée de la valeur des terres en cette fin du Moyen-âge. Les Pilles semble être un des plus pauvres terroirs du territoire, affirmation à nuancer car les terres les plus riches étaient pour partie situées dans le royaume. Le territoire de 511 ha relevant du Comtat est fortement morcelé, avec 40 propriétaires (37 maisons) imposés, et spécialisé : 63 % de vigne (en raison de l'ouverture commerciale de la vallée de l'Eygues ?), 18 % de céréales et 18 % de prés. Une enquête de 1269 mentionnait 80 feux aux Pilles : la population aurait ainsi fortement diminué. Pour comparaison, en 1836, on était remonté à 167 maisons et 617 habitants.

Le livre rouge de 1253 indique que la seigneurie des Pilles est passée aux **Montauban**, l'autre grande famille noble des Baronnies, qui accepte tout autant la suzeraineté du Pape et notamment son droit de Haute Justice. Les Pilles n'aura jamais plusieurs seigneurs, situation très rare à l'époque (il y en avait 40 à Valréas au début du XIVème siècle !). Les **guerres de religions** auront été dures pour le village, souvent détenu par des troupes protestantes, si bien que les autorités pontificales rasent le **château** des Pilles après la restitution de 1578 : les Protestants ne pourront plus s'y maintenir. Après les **Gondelin** sur quatre générations, les **Fortia**, famille d'origine catalane, possèdent la seigneurie des Pilles jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où elle est achetée par les **Renouard** de Carpentras. En 1779, elle appartient à François-Hélène **Condorcet de Caritat**, qualifié comte de Condorcet, colonel des chevaux légers. Le château étant détruit, il est peu probable que ces seigneurs résidaient dans leur fief. Des fermiers les représentent et récoltent les impôts. Cette distance participe du désamour entre les manants et leurs seigneurs qui se cristallisera à l'époque révolutionnaire.

La **paroisse** des Pilles relève du diocèse de Sisteron mais son **église** appartient à l'ordre des chanoines réguliers de St-Ruf (siège à Avignon puis Valence à partir du XIIe siècle). En 1717, l'évêque de Sisteron ordonne des réparations dans l'Eglise St-Denis, située en rive gauche, et demandent à la communauté d'offrir une maison au prieur. Les Pillois s'y refusent mais acceptent de faire vitrer l'Eglise, corriger la pente du toit et y installer les balustres pour la communion. En 1765, les paroissiens se plaignent de la trop petite dimension de l'Eglise, à moitié trop petite en raison de l'augmentation de population.

La **justice** est rendue par le châtelain et le juge majeur de Valréas assure la justice pontificale pour les affaires plus graves, puis le vice-légat d'Avignon. En 1427, l'universitat pilarum signifie que les habitants du Comtat ont obtenu du Pape le droit de s'assembler en communauté pour élire leur représentant (le syndic puis le consul). Les **consuls** des Pilles sont représentés par ceux de Valréas lors de l'assemblée des Etats du Comtat, organe représentatif qui gère le réseau routier et lève la taille, **impôt** sur les possessions qui sera supprimé en 1740. Les voisins dauphinois procèdent de la même façon, mais la grande différence est l'échelle car il est plus facile à un Comtadin de toucher son consul qu'un Dauphinois son intendant. La taille était calculée chaque année sur les besoins réels de l'Etat, tandis que le Pape ne percevait aucun impôt direct, seulement des impôts indirects (péages, frais

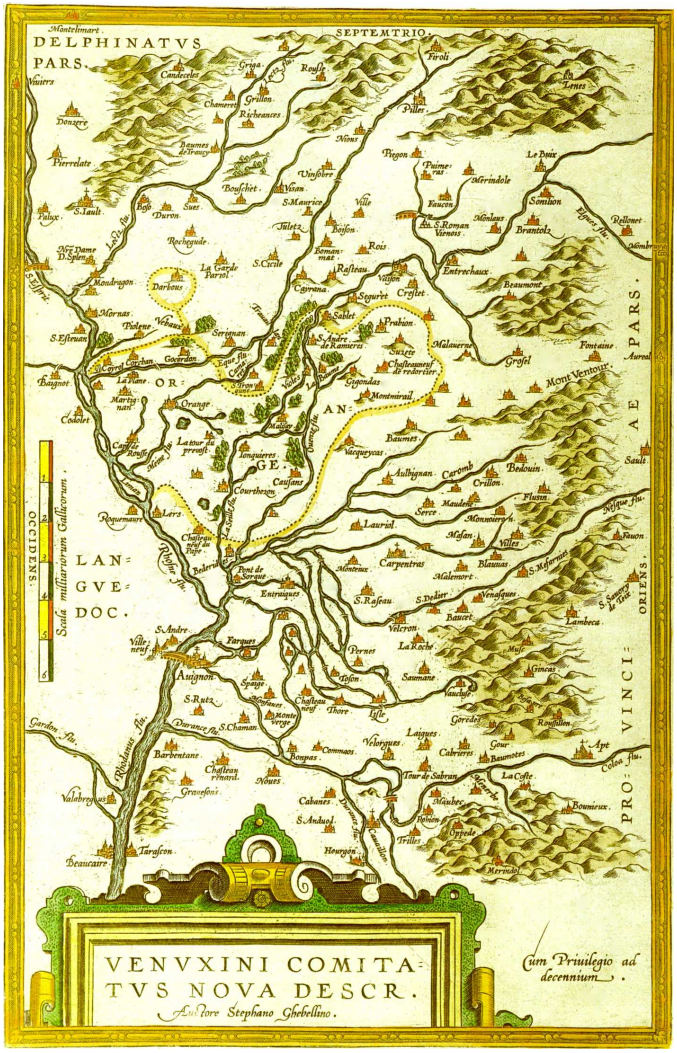

Carte du Comtat Venaissin
par Stephano Ghebellino (vers 1580).
Médiathèque Ceccano d'Avignon.

Agrandissement et coloriage d'une partie de la section 121 de la carte de Cassini, mettant en évidence (en rouge) les enclaves du Comtat Venaissin dans le bas-Dauphiné (ainsi que, en bleu, les enclaves provençales, et, en jaune, celles de la principauté d'Orange).

La carte de Cassini ou carte de l'Académie est la première carte topographique et géométrique établie à l'échelle du royaume de France dans son ensemble. Elle a été dressée par la famille Cassini au XVIIIe siècle.

de mutation ou de justice). En revanche, les communautés se sont fortement endettées durant les guerres de religion et lèvent de ce fait de lourds impôts, qui restent toutefois bien plus légers que dans le royaume de France, ce qui attire de nouveaux habitants aux Pilles au XVIIIe siècle.

La différence de souveraineté n'est donc pas sans conséquences humaines et sociales. En 1768, une femme bannie de France pour mauvaises actions voudrait épouser un larron local de mauvaise réputation, ce qui lui est refusé par la communauté mais celle-ci crie au scandale en les voyant vivre maritalement. La véritable **frontière** n'est cependant pas humaine. Elle peut être religieuse alors que les fortes communautés protestantes voisines ne sont pas tolérées. Elle est surtout économique : le roi de France se sert des pressions douanières dans sa lutte politique et diplomatique contre le Pape. L'enclave de Valréas ne peut ainsi pas commercer librement avec le reste du Comtat. Une délibération des Pilles de 1703 concerne la "cueillette" de la douane royale, qui se faisait de façon forfaitaire et non à chaque passage. Les Valréassiens négocient et obtiennent un abonnement semblable en 1727 pour commercer avec le Dauphiné mais non avec le Bas-Comtat. En 1734, un accord entre le Pape et le roi interdit la culture et vente du tabac, catastrophe pour les Comtadins qui s'étaient lancés dans sa contrebande massive alors que le tabac était lourdement taxé dans le royaume. En compensation, le roi accorde la libre circulation avec le Bas-Comtat ainsi qu'une allocation annuelle qui permet la suppression de la taille. On voit dès lors Les Pilles, qui ne cultive pas le tabac et donc sans droit à compensation, saisir toute occasion pour réclamer de l'argent aux autorités pontificales !

Les **douanes** n'étaient pas qu'aux frontières, celle de Valence était par exemple très élevée. A partir de 1734, un marchand de Marseille passait par le Comtat pour éviter cette douane : il s'associait à un habitant du Bas-Comtat pour profiter du libre passage vers le Haut-Comtat, où il trouvait un autre habitant qui disposait d'un libre passage vers le Dauphiné ! Les enclaves deviennent des portes ouvertes où passaient de grandes quantités de marchandises, et se mettent donc à lever leur propre douane. Les bénéfices permettent par exemple à Valréas de paver la ville, faire les fontaines, etc. Les Pilles en profitera aussi, dans une moindre mesure. Cette situation agace les fermiers généraux mais elle sert de laboratoire pour les ministres qui promeuvent la libéralisation des échanges. Et cela jusqu'en **1791**, annexion du Comtat à la France, décision de l'Assemblée Constituante (demande de l'Assemblée des communes et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes).

Le Comtat est partagé entre Drôme et Bouches-du-Rhône, camouflet pour Avignon qui avait pour ambition de devenir chef-lieu de département. La ville obtient en 1793 la création du département de Vaucluse. Rousset et St-Pantaléon demandent à faire partie de la Drôme, et en 1800, le canton de Suze, Tulette et Bouchet fait de même, cernant ainsi l'enclave actuelle regroupant quatre communautés. Quant aux Pilles, il pouvait désormais oublier ses 517 ans d'enclave pontificale en Dauphiné !

Mireille Canton : souvenirs d'enfance

Rencontre avec Mireille Canton, une bonne occasion d'avoir une idée de la vie du village autrefois. *O.B.*

Quel est ton lien avec les Pilles ?

Je suis née en 1934 à Rognac, au bord de l'étang de Berre, mon père étant affecté à Istres à l'aéronovale. Il était d'origine béarnaise. Invité par son ami Javelas de Condorcet qui était marié avec ma tante, il était venu en permission aux Pilles où il avait connu ma mère, Paule Serre, originaire du village. Du côté de ma grand-mère, la famille Laffont remontait à sept générations.

Quels sont tes souvenirs d'enfant au village ?

Quand nous étions enfants, nos parents nous laissaient jouer partout sans trop avoir un œil sur nous. Nous jouions dans la rivière sans savoir nager, nous nous promenions sur le chemin escarpé de Trolepuy, allions voir le Bessail, l'homme à tout faire du village qui entretenait aussi le cimetière et habitait dans l'actuelle calade de la Cascade, ou voir ferrer les chevaux chez Philidor, le maréchal-ferrant du village, dans la Grande rue en face de l'actuel tunnel. Nous allions même titiller le Cuilleras au quartier du Portail avec son impressionnante barbe et ses cheveux hirsutes qui nous faisaient peur, ou dans les maisons qui se sont écroulées (actuelle Halle), près de la galocherie, regarder Poleto, l'*estamaïre* en patois, le ferblantier qui rebouchait les trous des lessiveuses, mais d'un peu loin car lui aussi nous faisait peur : il n'était pas commode !... Plus loin, on regardait sortir les chèvres d'Henriette Javelas, la sœur de Mme Long, qui dévalaient quand elles sortaient de leur parcage.

Ce n'est que bien plus tard, à 12-14 ans, que nous montions au trou de l'argent faux ou bien allions à la *brouve*, cette zone sans habitation où stationnaient le soir les moutons des transhumances, en-dessous de l'actuelle Charrette bleue... Ils étaient accompagnés d'ânes décorés de pompons et de rubans de couleurs, qui portaient les jeunes agneaux dans des poches de côté. Avec les sonnailles des moutons aux sons différents, cela faisait comme un orchestre.

Mon père pêchait beaucoup et avait appris la pêche à tous les enfants du village. Lorsque nous allions à l'ancienne épicerie de Léoncie Dupoux, près de l'Eglise, ma mère m'obligeait à faire la révérence... On l'appelait la Sissi (de Léoncie) car elle était toujours apprêtée dans sa tenue. Il y avait aussi les deux frères cordonniers dans l'actuelle maison Gondouin, à la sortie du tunnel - des immigrés italiens. Ils alignaient les clous dans la bouche pour aller plus vite et ça nous impressionnait. A l'époque, les Italiens étaient souvent rejetés, on cherche toujours un bouc émissaire. Mais ce n'était pas le cas aux Pilles.

L'Ecole était déjà dans la salle polyvalente actuelle, une classe unique avec Mme Beaumont. J'y suis allée trois mois en cours préparatoire en 1939, coincée aux Pilles par la guerre. Quand j'avais fini mon devoir, j'écoutais ce qu'elle disait aux grands, c'était passionnant !

Son mari avait plein de cages à lapins dans sa remise, en face de l'épicerie Gondouin : on le regardait leur donner à manger. De là, je voyais Fleury Gondouin qui partait dans les fermes chercher fromages, lapins, escargots, etc. et les échangeait contre des produits de l'épicerie. Quand Emma et Henri Brun sortaient leur mule de l'étable du tournant de la Grande rue, pour aller cultiver aux Tuilières, je montais avec eux sur la charrette et on traversait le pont roman. Il fallait qu'ils mettent le frein au sommet pour aborder la pente de la deuxième moitié ! C'était un village qui avait ses odeurs de foin, de bêtes, d'artisans divers comme le bourrelier, j'aimais ça !

Et puis la guerre est venue...

Dans le logement au-dessus de la remise, les Beaumont avaient accueilli des réfugiés de l'Est. Mes grands-parents aussi. A l'époque, on ouvrait sa porte aux réfugiés qui avaient vécu l'enfer sur les routes de l'exode. Après le bombardement d'Orly par les Anglais en 1939, mon père était bloqué aux Pilles puis avait été affecté à Toulon sous Vichy. Ma mère ne pouvant pas avoir de sauf-conduit, ce sont les réfugiés qui avaient affrété un déménagement quand ils étaient retournés sur Paris, pour transporter nos affaires vers Toulon. La vie y était difficile avec les restrictions, j'avais beaucoup de carences et j'avais été envoyée en vacances d'été à la grange de conte (près du Bentrix) où habitaient les parents d'Aimée Ricou qui avaient des vaches. Et j'allais à pied chez Madame Gallie (actuelle maison Yahya) qui me faisait faire des dictées. Sa maison avait de magnifiques meubles et des poteries de Marseille où ses parents avaient une fabrique. Elle soignait tout le village : pansements, piqûres... C'est chez elle qu'on allait chercher l'eau à boire au puits de la cour, quand l'eau de l'Eygues devenait boueuse même au robinet.

Quand les Allemands sont arrivés à Toulon, la France s'est résolue à saborder la flotte en novembre 1942 et mon père a été fait prisonnier. Libéré en 1943, il a quitté l'armée et nous nous sommes fixés deux ans à Montfavet où j'allais d'ailleurs à l'école avec les enfants du Christ de Montfavet ! Pour échapper au travail obligatoire, il a rejoint le maquis du Ventoux où il réparait les moteurs des camions. Pour éviter les représailles, nous nous sommes cachées ma mère, ma soeur et moi à Malaucène, sans nouvelles de lui. C'est là que j'ai vécu la libération. Ma mère avait fait des drapeaux que nous agitions. J'avais dix ans...

Et après la guerre ?

Dans l'après-guerre, mes parents étaient de nouveau sur Avignon, avec de grosses difficultés pour se loger. Nous avions retrouvé nombre de filles des Pilles qui y étaient allées toutes jeunes pour travailler. Elles étaient domestiques mais se sont ensuite mariées ; certaines ont épousé des hommes qui ont réussi et ont connu un beau destin ! Avec ma mère, nous allions souvent aux Pilles voir mes grands-parents, éprouvés par la guerre.

Le charron

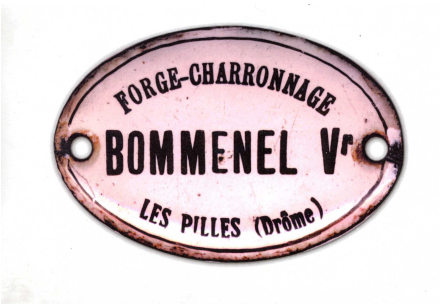

Le charron des Pilles, Victor Bommenel, était réputé dans toute la région pour ses voitures ou charrettes de bonne façon. Son atelier se trouvait rue du Portail, à l'époque dans la toute dernière maison du village, avant la construction du bâtiment de l'actuelle épicerie.

Fabrication des roues de charette chez Bommenel

Mais quel est ce métier ? Il est très ancien et date du début des transports.

Le charron fut longtemps un artisan important dans nos villages. Chaque commune en possédait au moins un. C'était un artisan estimé qui fabriquait, réparait ou adaptait la presque totalité du matériel agricole réalisé en bois :

- la charrue, avec le train et les palonniers qui en permettaient l'attelage ;
- la charrette et le tombereau ;
- la grande voiture gerbière avec ses échelettes (ou corniches) mobiles ;
- les brouettes, les auges, les râteliers simples ou double pour le fourrage ;
- les "cages", destinées à transporter les veaux et les porcs ;
- les échelles, indispensables aux greniers.

Le travail du charron consistait donc à construire des charrettes, des carrioles, des chariots, des tombereaux, des fiacres, des carrosses des diligences mais aussi des brouettes.

"Tout le travail tourne autour de la roue". Citons Jean Giono qui décrit l'activité de son personnage Gaubert dans son roman *Regain* paru en 1934, page 26 : "Il faisait des charrettes, il cerclait les roues, il ferrait les mulets". Voilà une définition progressive et minimale des charrons de la vallée de la Durance et des hauts plateaux provençaux environnants. (d'après Wikipédia)

Les premières roues étaient pleines et manquaient d'élasticité surtout lors des chocs sur les routes mal carrossées. Aussi a-t-on eu l'idée de réaliser des roues à rayons ou à rais beaucoup plus légères.

Le charron, avant d'être un ouvrier hors pair, était tout d'abord un bon observateur. D'un coup d'œil, il savait juger si un arbre avait les qualités requises pour réaliser son ouvrage, arbre dont il choisissait l'essence en fonction des pièces à réaliser.

Le moyeu, âme de la roue était façonné au tour puis mortaisé avec des ciseaux. On le faisait ensuite bouillir pour l'assouplir pendant deux heures.

Les rais étaient travaillés à la scie et à la plane puis étaient mis en force dans les moyeux. Le charron faisait des roues à 14 rais rarement 12.

Il fallait donner une inclinaison aux rayons pour absorber les chocs. La roue terminée sera donc creuse comme un bouclier pour mieux résister aux cahots de la route.

Les jantes étaient mortaisées et goudronnées, chaque élément de jante recevait deux rais.

Une ultime opération était nécessaire pour que la roue soit totalement terminée, l'embattage (ou le frettage) qui consiste à entourer la roue d'un ou de plusieurs morceaux de métal, pour donner à celle-ci solidité et cohésion. Le fer découpé en une ou plusieurs parties était chauffé au rouge à l'aide d'un brasier extérieur, que l'on entretenait jusqu'à obtention de la dilatation souhaitée. Celui-ci était alors posé sur la jante, fixé et arrosé copieusement d'eau : sous l'effet du choc thermique, le fer se rétractait et resserrait la roue sur elle-même. La fixation du métal et les éventuels derniers coups de masse étaient alors donnés pour corriger les derniers défauts.

La famille du charron Bommenel

Cette opération devait se dérouler assez rapidement, d'une part pour éviter que le bois ne se consume sous l'effet de la chaleur, et d'autre part pour éviter que le métal ne refroidisse trop vite et soit mal ajusté à la jante. Si le cercle de métal était trop grand, la roue était mal serrée et se désolidarisait, s'il était trop court, la roue subissait de telles contraintes qu'elle explosait littéralement au premier choc.

Gorges de Trente-Pas

Les charrettes étaient souvent peintes en bleu vif appelé bleu-charrette car cette couleur avait la réputation d'éloigner les mouches qui étaient attirées par les chevaux. Les roues étaient badigeonnées au coaltar (goudron minéral qui évitait pourriture et moisissures).

Au final, la réalisation d'une charrette entière prenait une année complète, la fabrication des roues s'étalant sur plusieurs saisons (fabrication en hiver et embattage en été), pour que le bois ait bien eu le temps de sécher. C'était un temps incompressible si l'on voulait obtenir un bon ouvrage, qui puisse tenir la distance et le temps.

Recherches Internet de Marylène Delmarre
Photos : avec l'aimable autorisation de Mme Meynaud-Paul

La balustrade de l'Eglise St-Marcellin

Comment il s'avéra que deux problématiques se conjuguant, une solution survint à point.

Depuis de nombreuses années la balustrade de l'Église des Pilles, constituée de deux panneaux ouvragés, liés entre eux et forgés d'une succession de 'M', était très endommagée, à la suite de la disparition d'un des deux panneaux.

Ce fait présentait un double problème à résoudre : celui de la sécurité pour la municipalité, celui de l'esthétique pour l'Association Les Pilles Histoire et Patrimoine .

Un judicieux hasard a fait que Mr le Maire des Pilles a aperçu, lors d'un de ses déplacements, les anciennes grilles d'enceinte de la maison de retraite La Pousterle à Nyons, mises au rencard en attente d'un hypothétique recyclage.

Le directeur de la maison de retraite, questionné sur le devenir de ces grilles, et comprenant le souci de Mr le Maire, fit généreusement don à la commune des Pilles d'une partie de ces grilles pour remplacer l'ancienne balustrade. Qu'il en soit remercié !

Fin juin la nouvelle balustrade a été posée par les employés municipaux.

L'ancienne balustrade d'origine, posée lors de la construction de l'Église, sera conservée et visible à l'intérieur de l'Église.

Si parmi nos lecteurs-trices quelqu'un-une possède des informations sur les artisans ayant réalisé ces grilles, merci de nous contacter.

Association Les Pilles, Histoire et Patrimoine, juillet 2017.

Grande rue

Le fleurissement de la Grande rue en dehors des bacs municipaux est à la discrétion des riverains. Une bande de trois mètres de large est à laisser libre pour le passage des véhicules et engins.

Le stationnement dans la Grande rue est soumis à interdiction pour que cet espace soit préservé et le royaume des enfants.

Bien sûr, un arrêt bref est autorisé dans les espaces disponibles pour que les riverains puissent charger ou décharger, ou autre urgence.

L'emplacement de stationnement au pied des escaliers de l'église est réservé aux handicapés et aux services funéraires.

Entre le tunnel et le pont, il est interdit de stationner dans le tournant pour permettre le double sens, notamment des véhicules volumineux.

Merci de votre compréhension !

Comité des fêtes

Nous avons fait la fête aux Pilles le 15 juillet...

Bravo les pâtissières et pâtissiers ! Vous avez assuré une avalanche de gâteaux plus beaux et bons les uns que les autres !

Très appréciés par le public, vous avez ainsi contribué à la réussite de cette fête !

Bravo aussi à tous les participants pour la mise en place puis le rangement, à ceux qui étaient derrière le comptoir, à l'éclairage, à la plonge, etc., etc.

Depuis, nous avons reçu la chorale du Delta dirigée par Coline Serreau dans l'Eglise le mercredi 2 août. Un régal.

A vos agendas !

Chaque jeudi soir, soirée conviviale au **café des Pilanthropes** à la salle des associations (face à la Halle) à partir de 19 h.

Chaque lundi soir à partir de 17 h jusqu'au 30 octobre, **marché des producteurs** sur la place de l'Olivier.

Septembre 2017

8 au 17 septembre : exposition de photos **Itinérances** par les habitants des Pilles (expositions photos dans sept localités locales)

16-17 septembre : journées du patrimoine, repas organisé par l'association Les Pilles, Histoire du patrimoine en salle des associations, conférence d'Alexandre Vernin à la cave des Pilles sur l'industrie minière des Pilles.

Octobre 2017

5 octobre : repas d'automne du Cigalou (à Condorcet)

15 octobre : loto du Cigalou (à Condorcet)

Novembre 2017

5 novembre : Foire des Pilles (association Les Pilles, Histoire et patrimoine)

Décembre 2017

9 décembre : Marché de Noël du Chouchalout

9 décembre : repas de Noël du Cigalou (à Condorcet)

Actualisé sur les pilles.fr (onglet infos pratiques/agenda) et ensembleici.fr

Directeur de publication : André Balandreau - Elus délégués : Marylène Delmarre, Olivier Barlet - Mise en page : Yan Bernard - imprimé par nos soins